

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réception, transport et traitement des déchets verts reçus
sur les centres de recyclage communautaires - Appels d'offres - Autorisation.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les marchés n°01 358 U et n°01 359 U relatifs au transport et au traitement des déchets verts sur les centres de recyclage communautaires et collectés par les communes arriveront à expiration le 6 janvier 2005.

Afin d'assurer la continuité des prestations correspondantes, il est nécessaire de prévoir leur renouvellement.

Dans cet objectif, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un avis d'appel à la concurrence.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Dans le but d'une part, de limiter les trajets des camions porte-conteneurs communautaires à partir des différents centres de recyclage, d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, qu'un seul prestataire ne peut forcément garantir, ce marché comporte deux lots distincts portant sur les prestations identiques suivantes :

- la réception, le transport et le traitement des déchets verts en vue de leur valorisation à partir des centres de recyclage communautaires ou de tout autre site communautaire (centre de transit, par exemple).

- le traitement seul des déchets verts de même origine mais acheminés par les moyens propres de la Communauté Urbaine sur les sites du prestataire.

Chacun des lots pourra faire l'objet d'un marché séparé.

Compte tenu des variations saisonnières et de l'incertitude relative aux transports des déchets réalisés par les véhicules communautaires vers le (ou les) site (s) de traitement, aucun flux quotidien ne peut être précisé dans la présente consultation.

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution de marchés à bons de commande en application de l'article 71 alinéa I du Code des Marchés Publics. Le dossier est consultable par les conseillers communautaires au service des marchés publics conformément aux articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les marchés seront conclus, à prix unitaires, à compter du 7 janvier 2005, pour une période de un an renouvelable par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Les montants minimum et maximum annuels sont, pour chaque lot, les suivants :

Lot	Montant annuel en euros (H.T.)	
	Minimum	Maximum
1	327.840,00	983.520,00
2	83.820,00	251.460,00

Le montant maximum de l'opération pour la durée totale des marchés s'élevant à 4.939.920,00 euros H.T., la mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

Le financement de cette opération sera inscrit au budget principal des exercices concernés sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 011 – article 611 – fonction 8120 – CRB 0300.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Vice-Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 71 – I du Code des Marchés Publics.
- à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I 1^{er} alinéa dudit Code.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
29 OCTOBRE 2004

M. DIDIER CAZABONNE

